

Service logement

REF : DS2016007

Signataire : Claire COUDERT

Séance du Conseil Municipal du 04/05/2016

RAPPORTEUR : Roland CECCOTTI-RICCI

OBJET : Convention de partenariat local pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) de 2016 à 2018

EXPOSE :

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré au Département l'ensemble des compétences en matière de fonds de solidarité pour le logement (FSL), incluant désormais les aides pour impayés d'énergie.

La Ville d'Aubervilliers et le Département de la Seine-Saint-Denis ont souhaité maintenir l'existence de la commission locale du FSL afin de permettre une prise en compte de proximité des demandes des ménages et favoriser le développement d'un partenariat local autour de la recherche de solutions pour le logement des ménages défavorisés.

La convention annexée à la délibération a pour objet de définir le partenariat local entre la Ville d'Aubervilliers et le Département de la Seine-Saint-Denis pour la mise en œuvre du FSL.

La gestion des aides au maintien et à l'accès dans le logement est assurée par la Commune et celle des aides pour le paiement des impayés d'énergie et d'eau est assurée par le CCAS. Mais dans la mesure où le FSL constitue aujourd'hui un fonds unique, une seule convention par commune doit être signée.

La précédente convention a porté sur la période 2013 à 2015.
Il est aujourd'hui nécessaire d'en conclure une pour la période 2016 à 2018.

Je vous propose par conséquent d'approuver et d'autoriser la Maire à la signer.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 MAI 2016

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 04 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, Mme PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme GRARE Laurence	Représentée	par : Mme CHERET Magali
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté	par : Mme KOUAME Akoua Marie
M. CECCOTTI-RICCI Roland	Représenté	par : M. BENKHELOUF Boualem
M. BEAUDET Pascal	Représenté	par : M. ROZENBERG Silvère
M. PLEE Eric	Représenté	par : M. RUER Marc
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : M. LE HYARIC Patrick
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme LE MOINE Sandrine	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée	par : Mme DUCATTEAU Sylvie
Mme FAGARD Alice	Représentée	par : M. KADDOURI Nourredine
M. SANON Guillaume	Représenté	par : Mme TLILI Leïla
Mme RABAH Hana	Représentée	par : Mme REDOUANE Wassila
Mme LENOURY Nadia	Représentée	par : M. Damien BIDAL

Absents : M. ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Direction Générale Développement / Direction Action Sanitaire Sociale Habitat
Logement

Service logement

REF : DS2016007

Signataire : Claire COUDERT

OBJET : Convention de partenariat local pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) de 2016 à 2018

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et son décret d'application n°99-897 du 22 octobre 1999,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2005-212 du 02 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement,

Vu le Plan Départemental d'Action en faveur du Logement des Personnes Défavorisées signé le 06 octobre 2004 par le Préfet et le Président du Conseil Général,

Vu le Règlement Départemental du Fonds de Solidarité pour le Logement adopté par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis le 13 décembre 2005,

Vu la convention ci-annexée,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat local pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour la période 2016 à 2018.

L'adjointe déléguée

Leïla TILH


Reçu en préfecture le : 09/05/2016

Publié le : 09/05/2016

Certifié exécutoire le : 09/05/2016

L'adjointe déléguée

Leïla TILH


